



GUIDE D'UTILISATION

Page	Article	§	Désignation
1/2			Sommaire
3	1		Engagements
3	"	§.1.1	Qui peut participer çà ce championnat
3	"	§.1.2	Obligation pour chaque club
3	2		Compétition
3	"	§.2.1	Comment se joue la compétition
3	"	§.2.2	Utilisation et fourniture des boules à trous
3	"	§.2.3	Utilisation des boules
3	"	§.2.4	Marque autocollante et marques interdites
3	"	§.2.5	Les interdits sur l'aire de jeu
3	3		Composition du groupe
3	4		Qualification
3	"	§.4.1	Les qualifiés pour la montée en National 1
3	"	§.4.2	Les qualifiés cas de barré ou refus d'accession
3	"	§.4.3	Confirmation des clubs pour le maintien ou la montée en National 1
4	"	§.4.4	Cas extrême ou il n'y aurait pas 10 équipes en National
4	"	§.4.5	Pénalités en cas de refus d'accession
4	5		Relégation
4	"	§.5.1	Qui est relégué
4	"	§.5.2	Maintien en National 1 d'un club relégué
4	"	§.5.3	Cas de renonciation d'un ou plusieurs clubs
4	"	§.5.4	Cas de relégation ou renonciation de plusieurs clubs dans le même département
4	"	§.5.5	Cas d'affiliation d'un autre CSD
4	6		Déroulement de la compétition
4	"	§.6.1	Présence des équipes avant le début du match
4	"	§.6.2	Inscription des équipes au tableau
4	"	§.6.3	Echauffement
4	"	§.6.4	Entrées en piste des joueurs
5	"	§.6.5	Alternance des entrées en piste des joueurs
5	"	§.6.6	Marquage des jets nuls et annulation de la marque
5	"	§.6.7	Avertissement, expulsion
6	7		Attribution des points
6	"	§.7.1	Les points joueurs
6	"	§.7.2	Les points équipe
6	"	§.7.3	Les points bonus
6	"	§.7.4	Points match
6	"	§.7.5	Points attribués lors d'un forfait
6	8		Classement
6	"	§.8.1	Classement exemple points match
6	"	§.8.2	Ce qu'intègre l'établissement du classement
6	"	§.8.3	Etablissement du classement
7	"	§.8.4	Comment départager en cas d'égalité pour l'attribution d'un titre ou la relégation
7	9		Remplacement
7	"	§.9.1	Remplacement autorisé
7	"	§.9.2	Remplacement pendant la durée d'un jeu
7	"	§.9.3	Arrêt du temps sur blessure d'un joueur
7	"	§.9.4	Autorisation de sortie de l'aire de jeu pour un joueur
7	10		Composition d'équipe, joueurs étrangers
7	11		Horaire des matches
7	12		Licences
7	"	§.12.1	Cas de non présentation de licence
8	"	§.12.2	Cas de présentation d'un justificatif officiel

GUIDE D'UTILISATION (Suite)

Page	Article	§	Désignation
8	13		Arbitrage
8	"	§.13.1	<i>Présence de l'arbitre avant le début du match</i>
8	"	§.13.2	<i>Frais d'arbitrage</i>
8	"	§.13.3	<i>Absence de l'arbitre désigné</i>
8	"	§.13.4	<i>Travaux de secrétariat</i>
8	"	§.13.5	<i>Feuille de match</i>
8	"	§.13.6	<i>Coach en tenue sportive</i>
8	"	§.13.7	<i>Sanctions possibles du coach par un arbitre</i>
9	14		Remise de match
9	"	§.14.1	<i>Remise de match en cas de force majeure</i>
9	"	§.14.2	<i>Défaillance des pistes pendant un match</i>
9	"	§.14.3	<i>Avancement de match</i>
9	"	§.14.4	<i>Report de match</i>
9	"	§.14.5	<i>Droit réservé à la Coordination Technique</i>
9	15		Forfait
9	"	§.15.1	<i>Délai de carence pour le début d'un match</i>
9	"	§.15.2	<i>Forfait équipe visiteuse lors des matchs aller</i>
9	"	§.15.3	<i>Forfait d'une équipe qui reçoit</i>
9	"	§.15.4	<i>Forfait d'une équipe qui reçoit déclaré dans les délais</i>
9	"	§.15.5	<i>Forfait d'une équipe visiteuse lors des matchs retour</i>
9	16		Déclaration d'un forfait
9	"	§.16.1	<i>Conditions pour déclarer un forfait</i>
10	"	§.16.2	<i>Qui prévient l'arbitre</i>
10	17		Qualifications individuelles des joueurs
10	18		Qualifications internationales
10	19		Titres
10	20		Tenues sportives
10	"	§.20.1	<i>Tenue uniforme</i>
10	"	§.20.2	<i>Publicité sur les tenues sportives</i>
10	21		Litiges
10	"	§.21.1	<i>Tout litige sera traité en réunion de la CTN</i>
10	"	§.21.2	<i>Sanctions pour un carton rouge</i>
10	"	§.21.3	<i>Pour les réserves posées sur la feuille de match</i>
10/11	22		Dopage
11	23		Trousse de premiers soins
11	24		Amendes
11	25		Connaissance du règlement

Mis à jour le 04 octobre 2017

Ce règlement annule et remplace le précédent règlement de National 1 masculin

REGLEMENT TECHNIQUE ET SPORTIF.

Le championnat de National 1 Masculin relève de la compétence du CN NBC.

La Coordination Technique Nationale recueille les engagements, établit le calendrier des rencontres, enregistre les résultats, communique les classements aux clubs engagés et aux diverses personnes concernées. (*Le Président du CN NBC ainsi que les membres, les Présidents des CSD, le Sélectionneur National, etc...*)

Les dates des rencontres du calendrier pour la saison à venir sont définies au plus tard pour le 31 Octobre de l'année en cours.

Article 1 Engagements

§.1.1 Peuvent participer à ce championnat, tous les clubs affiliés à la FFBSQ CN NBC et en règle avec elle, dans les limites stipulées par l'article 3 et conformément aux critères fixés par l'article 4 du présent règlement.

§.1.2 Chaque club a l'obligation d'avoir un arbitre pour pouvoir participer à ce championnat. Décision adoptée à l'unanimité par le CN NBC le 08 Septembre 2013.

Article 2 Compétition

§.2.1 Cette compétition se joue par équipe de 6 joueurs plus 2 remplaçants sur 4 x 30 jets (*15 plein et 15 déblayage*) sur un quillier de 2 pistes ou 4 pistes homologué par le CN NBC. Elle est soumise aux règlements sportifs de la WNBA WB ainsi qu'aux règlements intérieur de la FFBSQ et à ses annexes.

Elle est ouverte à tous les joueurs régulièrement licenciés dans un club affilié et engagé dans ce championnat, conformément à l'article 1 du présent règlement.

Il est interdit à un joueur de disputer 2 matchs dans la même journée.

§.2.2 Seuls les joueurs nés avant le 01/01/1962, ont le droit d'utiliser les boules à trous. Les clubs engagés en championnat National 1 masculin sont dans l'obligation de fournir, s'il est nécessaire les boules à trous.

§.2.3 Les boules utilisables pour une rencontre sont celles qui sont dans le réceptacle de retour de boules. Il n'y a pas lieu de se servir d'autres boules. Les boules personnelles, même à trous sont interdites.

§.2.4 Une marque autocollante est autorisée pour identifier le point de départ du joueur. Cette marque peut être mise dans l'aire de jeu sauf sur la planche de lancement mais elle ne doit pas laisser de traces une fois retirée.

Toutes les autres marques : petite quille, bouchon, pièce de monnaie etc. Sont interdites.

Faire une marque avec les chaussures, est passible d'un carton jaune.

§.2.5 Il est interdit de laisser des objets tels, sacs de sport, bouteilles, etc... dans l'aire de jeu ou sur les réceptacles de boules. Ces interdictions s'appliquent au joueur aussi bien qu'à l'entraîneur ou au soigneur.

Article 3 Composition

Le championnat de National 1 masculin est disputé par un maximum de 10 équipes formant un seul groupe. Un club ne peut avoir 2 équipes dans ce championnat.

Article 4 Qualification

§.4.1 Sont qualifiés pour l'accession en championnat de National 1 masculin à l'issue de chaque saison, (*suivant les critères stipulés par l'article 3 de ce règlement*) le champion de chacun des trois CSD affiliés au CN NBC, à savoir:

*CSD du Bas-Rhin, *CSD du Haut-Rhin, *CSD de la Côte d'Or

§.4.2 Dans le cas où le champion est barré par l'article 3 ou s'il refuse l'accession en National 1, il sera fait appel au 2^{ème} du classement du championnat départemental, si le 2^{ème} renonce à l'accession ou s'il est touché par l'article 3, il sera fait appel au 3^{ème} du championnat départemental pour l'accession en National 1.

§.4.3 Tout club ayant participé la saison précédente ou qualifié pour l'accession en championnat National 1 masculin doit confirmer sa participation ou renonciation pour la saison suivante à la Coordination Technique de son CSD d'appartenance par lettre postée dans les 8 jours à compter de la notification de sa qualification ou de réengagement par ce même CSD.

La Coordination Technique des CSD fera la liaison avec la Coordination Technique Nationale.

Les inscriptions des équipes doivent être bouclées pour le 30 juin de chaque année.

- §.4.4 Pour le cas extrême où les articles (4. §.4.2) et (5. §.5.3) ne permettent pas au groupe de Championnat National1 d'atteindre les 10 équipes, il sera fait appel à candidature suivant l'ordre du classement de la plus haute division des équipes à 6 ou équipes à 4 des trois CSD. Si le nombre de candidatures est supérieure au nombre d'équipe (s) manquante (s) pour arriver à un nombre de 10, il y aura tirage au sort pour désigner le ou les clubs retenus pour la montée en National 1.
- §.4.5 Un club champion départemental, (*qu'il évolue sur un quillier à 2 pistes ou 4 pistes*) non touché par l'article 3 ne peut refuser l'accession au championnat National 1 masculin plus de 2 années consécutives, sous peine de sanction définie par le CN NBC et la Coordination Technique Nationale (*assimilable à un forfait général*).

Article 5 Relégations.

- §.5.1 Sont reléguées dans leur championnat départemental respectif, les 3 dernières équipes (8ème, 9ème et 10ème) à l'issue de la saison, quelles que soient leurs appartenances départementales.
- §.5.2 Dans le cas, où un club est condamné à la descente, mais que son équipe 2 est qualifiée pour la montée, le club est maintenu en championnat National 1 masculin.
- §.5.3 En cas de renonciation d'un ou plusieurs des clubs champions, vice-champions ou 3^{ème} des 3 départements, il y aura autant de relégations en moins nécessaires pour le maintien impératif d'un groupe de 10 équipes de clubs en championnat National 1 masculin.
- §.5.4 Pour le cas où, dans un département, le nombre de relégués du championnat National 1 masculin est supérieur au nombre de montées, le CSD concerné a la faculté de réajuster ce surnombre par des descentes supplémentaires dans les différentes divisions afin de maintenir celles-ci au nombre maximal d'équipes prévu par son règlement sportif intérieur.
- §.5.5 En cas d'affiliation d'un autre CSD, le CN NBC se réserve le droit avec le concours de la Coordination Technique Nationale de modifier le présent règlement

Article 6 Déroulement de la compétition

Match entre 2 équipes de 6 joueurs.

Chaque joueur lance 4 x 30 jets (*15 plein et 15 déblayage*)

Opposition directe entre joueur de chaque équipe avec attribution de points..

- §.6.1 Les équipes doivent être présentes 25 minutes avant le début de la rencontre. Chaque équipe a la possibilité de présenter une liste de 8 joueurs avec les licences, dans cette liste figurent les 6 titulaires et les 2 remplaçants
Le capitaine de chaque équipe devra se faire connaître avant la rencontre, et être mentionné au tableau de marquage et sur la feuille d'arbitrage ou au tableau de marquage électronique. Idem pour le capitaine adjoint.
Le capitaine est à marquer d'une croix, le capitaine adjoint de deux croix. Ces deux personnes devront être obligatoirement des participants de l'équipe, et ne pas jouer au même horaire.
- §.6.2 L'équipe qui reçoit doit inscrire au tableau, 20 minutes avant le début du match, la liste de ses 6 joueurs titulaires dans l'ordre où ils vont évoluer, plus les 2 remplaçants.
15 minutes avant le début du match, l'équipe visiteuse inscrit au tableau sa liste de 6 joueurs titulaires dans l'ordre où ils vont évoluer, plus les 2 remplaçants.
S'il existe un tableau de marquage électronique, il n'est plus obligatoire de noter les équipes sur le tableau blanc, mais les éléments suivants doivent obligatoirement être visible sur l'écran : nom, prénom, numéro des licences, capitaine et capitaine adjoint.
Après l'inscription des 2 équipes, l'ordre de passage des joueurs ne peut plus être modifié.
- §.6.3 Il y a 5 mn d'échauffement par joueur, sauf pour les remplaçants qui entrent en cours de partie. Les jets d'échauffement font partie intégrante de la rencontre. Si un joueur se blesse pendant l'échauffement, le remplaçant prend sa place. Le remplaçant effectue les derniers jets restants, dans la limite du temps imparti.
- §.6.4 Les joueurs entrent en pistes à raison de 1 par équipe sur un quillier à 2 pistes, 2 par équipe sur un quillier à 4 pistes.
Les joueurs de l'équipe évoluant à domicile débutent suivant les cas précités sur la piste 1 ou 1 et 3, Les joueurs de l'équipe visiteuse débutent suivant les cas précités sur la piste 2 ou 2 et 4
Les changements de pistes se font comme suit:
Sur 2 pistes alternance 1.2 1.2 / 2.1 2.1
Sur 4 pistes 1.2.4.3 / 2.1.3.4 et 3.4.2.1 / 4.3.1.2

§.6.5 L'alternance des entrées en jeu doit être respectée, la compétition doit se dérouler en continuité, il n'y a pas de délai d'attente pendant un match. Chaque joueur doit être présent au moment de son entrée en piste comme le prévoit le tableau de marquage, si tel n'est pas le cas, un remplaçant doit entrer en jeu, mais le joueur absent ne peut plus participer à la rencontre.
Une équipe ayant aligné moins de 6 joueurs aura match perdu. (*Conséquences voir article n° 7, §.7.5*)

§.6.6 **Marquage des jets nuls, annulation de la marque**

Les jets dits "nuls" sont ceux qui suivent un avertissement, soit donné par l'arbitre, soit affiché au tableau électronique. Ils seront à reporter dans la colonne "Observations".

Rappel : dans ce cas, en déblayage le jeu continue sur les quilles restantes.

IMPORTANT : se rangent aussi dans la catégorie des jets dits "nuls" :

Les jets nuls avant le lancer de la boule, carton jaune/rouge – annulation du jet suivant.

- les jets suivant un premier avertissement suite au comportement antisportif du joueur.
- suite à contestation.
- suite à des manifestations bruyantes du joueur ou même de son entraîneur.
- suite à la contestation de la décision arbitrale.
- suite à des mauvais gestes.

Tous ces jets seront donc équivalents à 0 point. Dans le déblai, les quilles sont remises en place si le jet a été effectué.

Il est interdit de :

- entrer en contact avec le sol de l'aire de lancer ou de l'aire de jeu avec son genou, sa main ou avec la boule avant de la lancer. En cas de chute, il n'y a pas de carton jaune.
- faire partir la boule à côté de la planche de lancer.
- lancer directement la boule sur la piste: la boule doit obligatoirement quitter la main du joueur sur la planche de lancer.
- prendre appui contre le mur latéral.
- prendre appui sur le réceptacle de boules.
- De faire usage de deux boules en même temps, donner une boule à l'entraîneur pour qu'il l'essuie pendant que le joueur lance une autre boule.
- d'utiliser son maillot pour nettoyer les boules.
- faire usage d'aérosol.
- de simuler un jet sans lancer de boule, ceci dès l'entrée du joueur sur l'aire de jeu.
- consommer des boissons alcoolisées sur les pistes ou aux tables de marquage.
- fumer ou vapoter, à l'intérieur des quilliers.

Toutes ces interdictions rentrent dans la catégorie des infractions.

Ces cas d'infractions relèvent tous :

- du carton jaune lors de la première infraction.
 - du carton jaune/rouge lors de la deuxième infraction, et qui entraîne l'annulation de la marque
- La Coordination Technique Nationale rappelle que ce marquage devra être repris dans la colonne observations.

§.6.7 **Avertissements - Expulsions**

Les paragraphes précédents ont décrit de multiples cas d'annulations de la marque qui se rangent tous dans la catégorie des "avertissements" pénalisés par le carton jaune/rouge.

En cas de récidive, de persistance dans l'attitude antisportive, de cas d'alcoolisme sur les pistes, a fortiori de cas d'ébriété sur les pistes etc., l'arbitre aura recours au carton rouge, donc signifiant l'expulsion du joueur ou de l'entraîneur. Il est normal que le responsable de la Coordination Technique Nationale, au vu des annotations sur les feuilles d'arbitrage, surtout dans le cas de carton rouge, provoque une réunion des membres de la Coordination Technique Nationale qui prendra toutes les mesures disciplinaires nécessaires pour réprimer ce genre d'abus.

Carton rouge ; Un joueur expulsé (carton rouge) *ne peut pas être remplacé*, mais les quilles et les points qu'il aura acquis avant son expulsion seront comptabilisés sur la feuille de match.

Un entraîneur expulsé (carton rouge) ne pourra plus intervenir pour le reste du match.

Pour le carton rouge, donc expulsion du joueur ou de l'entraîneur pendant le match ou après la sortie des pistes, dans ces deux cas (le joueur ou l'entraîneur et si l'entraîneur est également joueur ou dirigeant, le fautif sera immédiatement suspendu et dans l'attente du jugement rendu lors de la réunion de la Coordination Technique Nationale. Cette réunion se tiendra dans les 15 jours qui suivent la signification des faits. (*Voir article 21 Litiges §.21.2 du présent règlement*)

Article 7 Attribution des points

Lors du match sont attribués:

Les points joueurs, les points équipe, les points bonus, les points match.

§.7.1 Les points joueurs

Le joueur qui réalise le meilleur score sur une série de 30 jets (15 plein et 15 déblayage) en confrontation directe avec son adversaire marque :

En cas d'égalité sur une série de 30 jets, chaque joueur marque : **0,5 point joueur**

Possibilité pour un joueur de marquer un maximum de : **4 points joueur**

Et au minimum : **0 point joueur**

§.7.2 Les points équipe

Chaque joueur qui marque plus de 2 points sur 4 x 30 jets rapporte : **1 point équipe**

En cas d'égalité de points joueur (2 à 2), c'est le joueur qui renverse le plus de quilles qui marque : **1 point équipe**

En cas d'égalité de point joueur (2 à 2) et égalité de quilles renversées les 2 joueurs marquent chacun : **0.5 point équipe**

Possibilité pour une équipe de marquer un maximum de : **6 points équipe**

Et au minimum : **0 point équipe**

§.7.3 Points supplémentaires ou points bonus

L'équipe qui renverse le plus de quilles au total final est créditée de : **2 points bonus**

Cas d'égalité de quilles entre les deux équipes, chaque équipe est créditée de : **1 point bonus**

§.7.4 Points match

Le vainqueur du match est l'équipe qui marque le plus de points équipe au récapitulatif, points bonus inclus.

En cas d'égalité parfaite de points équipe, bonus inclus, il y a match nul

Une victoire rapporte : **2 points match**

Un match nul rapporte : **1 point match**

Une défaite rapporte : **0 point match**

§.7.5 Points attribués lors d'un forfait

Suivant les cas, tels perte de match suivant (article 6, §.6.5) du présent règlement, ou forfait.

Pour l'équipe pénalisée **0 point match** en positif **2 points match** en négatif

0 point équipe en positif **8 points équipe** en négatif

0 point joueur en positif **24 points joueurs** en négatif

Pour l'équipe présente **2 points match** en positif **0 point match** en négatif

8 points équipe en positif **0 point équipe** en négatif

24 points joueurs en positif **0 point joueur** en négatif

Article 8 Classement

§.8.1 Pour l'établissement du classement, les points positifs comme les points négatifs sont pris en compte.

Exemple: points match

Pour une victoire 2 - 0 **2** colonne points positifs **0** colonne points négatifs

Pour un match nul 1 - 1 **1** colonne points positifs **1** colonne points négatifs

Pour une défaite 0 - 2 **0** colonne points positifs **2** colonne points négatifs

Pour un forfait 0 - 2 **0** colonne points positifs **2** colonne points négatifs

§.8.2 Le classement intègre le nombre total de matchs, les matchs extérieurs, les matchs à domicile, les victoires, les matchs nuls, les défaites, les matchs forfaits, les points match positifs et négatifs, les points équipe positifs et négatifs, les points joueurs positifs et négatifs, les moyennes équipe à l'extérieur, domicile et générale.

§.8.3 Établissement du classement

Les équipes sont classées suivant le nombre de points match positifs de façon décroissante

En cas d'égalité de points match positifs,

Les équipes sont départagées par les points match négatifs de façon croissante

S'il y a toujours égalité,

Les équipes sont départagées par les points équipe positifs de façon décroissant

S'il y a toujours égalité,

Les équipes sont départagées par les points équipe négatifs de façon croissante

S'il y a toujours égalité

Les équipes sont départagées par les points joueurs positifs de façon décroissante

S'il y a toujours égalité

Les équipes sont départagées par les points joueurs négatifs de façon croissante

- §.8.4 Si malgré tout, il y a encore égalité pour l'attribution d'un titre et des places définitives au classement ou pour la relégation: La hiérarchie s'établit en comparaison directe entre les équipes concernées par le total de quilles renversées de façon décroissante lors des matchs à l'extérieur en ne tenant pas compte des matchs entre les équipes concernées par l'égalité.

Article 9 Remplacement des joueurs

- §.9.1 Comme précisé (*article 6 paragraphes 1,2,3,,5*) et conformément aux règlements sportifs de la discipline NBC / WNBA / WB, applicables pour ce championnat, il y a deux remplacements autorisés en cours de compétition, la compétition englobant les boules d'échauffement. Ces deux remplaçants figurent obligatoirement sur la liste des 8 joueurs remise avant le début de la rencontre. Ils peuvent entrer en jeu à n'importe quel moment de la partie, avec l'autorisation de l'arbitre. L'ordre d'inscription au tableau n'a pas besoin d'être respecté. C'est le capitaine qui désigne lequel des 2 remplaçants doit entrer en piste.
- §.9.2 Si le remplacement a lieu pendant la durée d'un jeu, l'arbitre doit faire arrêter les chronos de tous les joueurs en piste, présenter le changement, les deux joueurs étant en bout de planche, et donner l'ordre de reprise du jeu. Si le remplacement a lieu à la fin d'un jeu, il y aura présentation du remplacement à l'identique, avant que les joueurs ne changent de piste. Le ou les remplaçants prennent obligatoirement à leur compte les jets déjà effectués par leur coéquipier, sauf les avertissements: carton jaune, carton jaune/rouge. Un joueur expulsé (carton rouge) **ne peut pas être remplacé**, mais les quilles et les points qu'il aura acquis avant son expulsion seront comptabilisés sur la feuille de match.
- §.9.3 Sur blessure, un joueur peut demander l'arrêt du temps de jeu. Le temps autorisé sur blessure est au maximum de 10 minutes indivisibles. Un seul arrêt pour blessure est autorisé par joueur. S'il reprend la compétition avant les 10mn, sur un nouvel arrêt, il pourra se faire soigner avec l'autorisation de l'arbitre, mais le temps ne sera pas arrêté, et s'il y a sortie du joueur, il doit être remplacé immédiatement. Remplacement Idem qu'au (§.9.2)
- §.9.4 Un joueur peut quitter l'aire de jeu pour satisfaire un besoin naturel. Il doit, bien entendu, en aviser l'arbitre ou les capitaines si pas d'arbitre. Il n'a pas, comme dans le cas d'une blessure, dix minutes pour reprendre le jeu, le chrono n'est donc pas arrêté. Une fois les 12 minutes réglementaires écoulées, le joueur doit arrêter, qu'il ait terminé ses 30 jets ou non. Les autres joueurs ne tiennent pas compte de l'interruption et continuent leur jeu sur leur piste. Pour le cas où le joueur effectue sa demande auprès de l'arbitre pendant un changement de piste, son chrono sera remis en marche à l'ordre de mise en jeu de l'arbitre ou des capitaines, que le joueur ait réintégré sa place ou non.

Article 10 Composition d'équipe

Seuls deux joueurs de nationalité étrangère peuvent évoluer comme titulaires dans une équipe.

Néanmoins en cas de remplacement, un joueur étranger peut être remplacé par un autre joueur étranger.

Article 11 Horaire des matches

La Coordination Technique Nationale établit le calendrier et le communique aux clubs engagés avant le début de saison.

Les rencontres doivent débiter aux heures précises. Soit le **samedi à 14h00** sur les quilliers à 4 pistes **et à 11h00** sur les quilliers à 2 pistes.

Un avancement d'horaire de match est autorisé avec accord entre les deux clubs, signifié et validé par la Coordination Technique.

Si tel n'est pas le cas voir les conséquences (Voir article 14, §.14.3 du présent règlement)

Article 12 Licences

Les licences sont à présenter à l'arbitre en même temps que la liste des 8 joueurs participant à la rencontre.

- §.12.1 En cas de non présentation de sa licence, le joueur devra fournir un justificatif d'identité. (Carte d'identité, passeport, permis de conduire). Un justificatif présenté sous forme de photo, messagerie électronique ou autre ne sera pas accepté. En cas de non présentation de licence, ou de justificatif officiel, **le joueur ne pourra pas participer à la compétition**

- §.12.2 Cas de présentation de justificatif officiel, en remplacement de la licence, la Coordination Technique sera informée, et elle vérifiera la validité de la licence. En cas de non validité, le résultat du joueur sera retiré du total de l'équipe. En tout état de causes, le joueur et son club seront passible d'une amende pour non-respect du règlement disciplinaire de la FFBSQ. (voir article 24 amende du présent règlement)

Article 13 Arbitrage

Lors de l'établissement du calendrier d'arbitrage il ne sera pas désigné d'arbitre qui soit membre du club d'une des équipes en confrontation, sauf pour un arbitre international.

- §.13.1 L'arbitre devra être présent au plus tard 30 minutes avant le début de la rencontre. L'arbitrage des rencontres doit obligatoirement être assuré par:
- * un arbitre international ou
 - * un arbitre national ou
 - * un arbitre départemental
- §.13.2 Les frais d'arbitrage, fixés annuellement par le CN NBC, ainsi que les frais de déplacement éventuels de l'arbitre (*du domicile au lieu du match*), sont à la charge du club recevant.
- §.13.3 En cas d'absence inopinée de l'arbitre désigné par les CSD, les capitaines des deux équipes sont responsables devant la Coordination Technique Nationale du bon déroulement de la rencontre. Il y a cependant lieu d'émettre une réserve signalant la défection de l'arbitre, qui devra s'expliquer sur son absence. À l'analyse de la réponse de cet arbitre sur son absence, une amende sera infligée au CSD concerné. (Voir article 24 amendes du présent règlement)
- §.13.4 Les travaux de secrétariat, feuille de match, tableau, etc... sont à effectuer par le club qui reçoit.
- §.13.5 La feuille de match est fournie par le club qui reçoit, elle sera uniforme et non-personnalisée (*un modèle est émis par le CN NBC à tous les clubs participant au Championnat de National 1 masculin*). La feuille de match doit impérativement comporter et de façon lisible, le nom de l'arbitre, les noms, prénoms, numéros de licence des joueurs titulaires et des remplaçants inscrits sur la liste donnée avant le début de la rencontre. La fonction de capitaine et capitaine adjoint doit être signalée avant le début de la rencontre sur la liste fournie, sur le tableau et sur la feuille de match ou s'il existe sur le tableau électronique à côté du nom des joueurs remplissant ces fonctions. La feuille de match doit être signée par les 2 capitaines et l'arbitre à la fin du match, dès que les résultats définitifs sont inscrits. Toutes réclamations ou réserves éventuelles doivent être inscrites de façon lisible dans la colonne observations et contresignées par les 2 capitaines. La feuille de match sera envoyée par le club recevant au responsable de la Coordination Technique avant 8 heures le lendemain du match. Si ce n'est pas le cas, le club sera passible d'une amende (*décision adoptée les par le CN NBC le 27 juin 2015*) (voir article 24 amende du présent règlement) Idem si elle est mal remplie ou illisible. Dans la mesure où il n'y a pas de réserves posées, le résultat est acquis définitivement. S'il y a réclamations où réserves, le responsable de la Coordination Technique à la lecture des événements notifiés sur la feuille de match se reportera à (*article 21 Litiges du présent règlement*)
- §.13.6 Un coach en tenue sportive peut intervenir derrière un joueur à tout moment, avec l'autorisation de l'arbitre. Mais dès qu'il quitte le joueur en cours de jeu ou à la fin du jeu en cours (30^e, 60^e, 90^e jet), ce sera de façon définitive pour toute la durée du match du joueur concerné. Il n'y aura plus de nouvelle entrée d'un coach derrière ce joueur. Le coach ne pourra pas intervenir derrière un autre joueur lors du même tour.
- §.13.7 En cas de présence d'un arbitre, les coaches peuvent être sanctionnés par un carton jaune. La deuxième sanctions est caractérisée par un carton jaune/rouge. Dans ce cas, le coach doit quitter son poste et ne peut plus intervenir jusqu'à la fin de la compétition, mais il peut être remplacé au jeu suivant par une autre personne du club. Raison possible (*liste non exhaustive*) :
- * Non-respect des décisions de l'arbitre,
 - * Perturbation du ou des joueurs adverses.
 - * Parle fort, crie, hurle.
 - * Discussion avec les spectateurs.
- Pour plus d'infos (*Se reporter aux articles 7.6 et 7.7 du Règlement Technique et Sportif du CN NBC*)

Article 14 Remise de match *(en gras important et obligatoire)*

- §.14.1 Aucune remise de match ne peut être accordée en dehors des cas de force majeure suivants:
- * Verglas, neige, brouillard.
 - * Épidémie **confirmée par arrêté préfectoral** *(Si ce n'est pas le cas match perdu pour l'équipe absente)*
 - * Accident de trajet.
 - * Défaillance des pistes.
- §.14.2 Défaillance des pistes pendant le match.
En cas de défaillance momentanée d'une ou plusieurs pistes, si l'arrêt supérieur à 15 minutes, les joueurs pourront lancer 5 boules sans les quilles, avant de reprendre la rencontre (*relever les quilles et mettre sur stop*).
En cas de défaillance irréparable d'une ou plusieurs pistes, la rencontre sera reportée à une date ultérieure fixée par la Coordination Technique Nationale en concertation avec les clubs concernés.
La rencontre sera rejouée intégralement. La date devra être impérativement respectée.
En cas de match à rejouer, le club recevant doit supporter les frais de déplacement de l'équipe visiteuse. Le taux des frais de déplacement est fixé annuellement par le CN NBC.
Dans le cadre du match à rejouer les clubs ont toute liberté quant à la composition de leur équipe.
- §.14.3 Un avancement d'horaire de match peut être demandé (*voir article 11 du présent règlement*) mais si les conditions fixées ne sont pas respectées, le club recevant sera pénalisé d'une amende. (*Voir article 24 amende du présent règlement*)
Un avancement de match peut être demandé pour des raisons exceptionnelles après l'accord du club adverse et de la Coordination Technique Nationale, le club demandeur sera pénalisé d'une amende. (*Voir article 24 amende du présent règlement*)
S'il y a avancement de match sans demande préalable et accord de la CTN les deux équipes auront match perdu. et seront passible d'une amende, (*Voir article 24 amende du présent règlement*)
L'arbitre prévu pour la rencontre sera avisé par le club du CSD ou a lieu le match.
Pour ces deux cas, si l'arbitre n'est pas prévenu et qu'il se déplace, ses frais seront à régler par le club ou aurait dû avoir lieu le match.
- §.14.4 Un club ne peut demander le report d'un match à une date ultérieure de celle prévue au calendrier.
- §.14.5 La Coordination Technique Nationale se réserve toutefois le droit de procéder à des reports de matchs, par suite d'impératifs à caractère national ou international non prévisibles en début de saison lors de la mise en place du calendrier de National 1.

Article 15 Forfait

Les équipes sont déclarées forfaits dans les conditions suivantes:

- §.15.1 Il n'y a pas de délai de carence, sera déclarée forfait l'équipe qui n'est pas présente à l'heure de début de la rencontre. (*Voir article 11 horaires des matchs*)
Les équipes doivent se présenter au quillier 25 minutes avant le début de la rencontre, en cas de retard, la sanction encourue se solde par une amende, pour le cas d'un forfait même processus. (*Voir article 24 amendes du présent règlement*)
- §.15.2 Si une équipe visiteuse est déclarée forfait ou déclare forfait pour un match lors des rencontres aller, elle devra se déplacer pour le match retour et sera pénalisée d'une amende. (*Voir article 24 amendes du présent règlement*)
- §.15.3 Si une équipe qui reçoit est déclarée forfait, elle doit en plus de l'amende prendre à sa charge les frais de déplacement de l'équipe visiteuse. (*Voir article 24 amendes du présent règlement*)
- §.15.4 Si une équipe qui reçoit déclare forfait dans les délais minima autorisés, elle sera pénalisée d'une amende (*suivant article 16, §.16.1*). En dehors des délais minima prévus, elle sera déclarée forfait et pénalisée (*suivant article 15, §.15.3*) (*voir article 24 amendes du présent règlement*)
- §.15.5 Si une équipe visiteuse est déclarée forfait ou déclare forfait pour un match lors des rencontres retour, elle sera pénalisée d'une amende, plus le montant égal aux frais de déplacement d'une équipe de 8 joueurs (*Voir article 24 amendes du présent règlement*).

Article 16 Déclaration d'un forfait *(exemple pour un match qui se dispute à 14h00)*

- §.16.1 Un forfait doit être déclaré au plus tard à 20 heures la veille de la date prévue du match, **soit 18 heures minimum avant l'heure de début du match pour être enregistré**, avec explication des raisons de ce forfait. Les destinataires de ce forfait sont le correspondant du club adverse et le responsable de la Coordination Technique Nationale. Ceux-ci sont tenus d'en accuser réception.
Qu'il y ait avancement d'horaire de match ou décalage d'horaire (*2 matchs sur le même quillier*) la déclaration du forfait est maintenue à 20h00

- §.16.2 L'arbitre prévu pour la rencontre sera prévenu du forfait par l'équipe qui reçoit. Si l'arbitre n'est pas prévenu et qu'il se déplace, les frais occasionnés sont à la charge, suivant le cas de figure, du club qui reçoit s'il a été prévenu du forfait ou du club déclaré forfait s'il n'a pas prévenu.
L'arbitre fera parvenir sa note de frais, avec le motif à son CSD d'appartenance, afin que celui-ci fasse le nécessaire pour qu'il soit réglé par le club impliqué.

Article 17 Qualification individuelle des joueurs

Par club, un classement des 6 meilleures moyennes générales de la saison en cours, est établi. Les 3 meilleurs du club sont barrés, et pour les 3 suivants, un seul (*au choix du club*) est autorisé à participer au Championnat de France National 2.

Article 18 Qualifications internationales

Le titre de champion de France est attribué à l'équipe classée première à l'issue de la saison.

Le Champion de France est qualifié pour disputer la même année la Coupe du Monde des Clubs.

Le vice-champion de France est qualifié pour la Coupe d'Europe des Clubs.

Deux équipes ont le droit de participer à la coupe NBC.

La première qualifiée est l'équipe qui remporte la Coupe de France "masculin" ou "féminine"

Si le vainqueur se désiste, la priorité sera donnée au finaliste, si le finaliste se désiste ce sera le troisième et si le troisième se désiste ce sera le quatrième qui sera appelé pour disputer la coupe NBC.

Le troisième du championnat National est le deuxième qualifié pour la Coupe NBC des clubs

En cas de désistement du 3^{ème} ce sera le 4^{ème} qui sera appelé ou le 5^{ème} si refus du 4^{ème}.

En cas de désistement du champion de National 1, ce sera le Vice-champion, qui sera qualifié pour disputer la coupe du Monde et le 3^{ème} est qualifié pour la Coupe d'Europe des Clubs et la 4^{ème} pour la coupe NBC..

En cas de participation du champion et désistement du vice-champion, c'est le 3^{ème} qui est qualifié pour la Coupe d'Europe des Clubs. En cas de désistement du troisième c'est le quatrième ou le cinquième qui est qualifié

Un club qualifié pour la Coupe du Monde ou la Coupe d'Europe ainsi que pour la Coupe NBC, a le choix de participation.

Ces compétitions se déroulent dans la même année et en principe en même temps.

Article 19 Titres

Le Champion et le Vice-Champion de France sont honorés par une coupe décernée par le CN NBC et remise le dimanche lors de la distribution des prix des Championnats de France de National 2.

Article 20 Tenues sportives

- §.20.1 Les joueurs d'une même équipe doivent se présenter sur les pistes en tenue sportive uniforme comportant de façon visible et lisible le nom ou le sigle du club.

- §.20.2 La publicité est autorisée, mais la taille de chaque publicité sur la tenue devra être inférieure ou égale à 400 cm². La publicité pour l'alcool ou le tabac est interdite. A savoir que pour les coupes internationales, coupe du Monde, d'Europe, NBC les publicités sont payantes. Tarif WNBA NBC

Article 21 Litige.

- §.21.1 Tout litige éventuel sera tranché en réunion dans les 15 jours qui suivent leur signification par la Coordination Technique Nationale, le CN NBC statuant en dernier recours sur appel effectué dans les conditions stipulées par le règlement disciplinaire de la FFBSQ.

- §.21.2 Pour le carton rouge, le fautif est suspendu immédiatement de toutes compétitions, Départementale, Régionale et Nationale et en attente de la décision de La Coordination Technique Nationale qui se réunira dans un délai les 15 jours. Elle se prononcera après avoir pris connaissance des faits reprochés inscrits sur la feuille de match ou le rapport de l'arbitre, et après avoir entendu le fautif.

La C T N se prononcera sur la sanction à appliquer. Cette sanction, suivant la gravité des faits pourra aller de la suspension de matches dans toutes les catégories et championnat, à la suspension temporaire de la licence. (*Voir § 11.1 règlement FFBSQ*)

- §.21.3 Pour les réserves posées sur la feuille de match, et contre signées des deux capitaines, les résultats définitifs d'une rencontre seront validés ou invalidés suivant la décision qui sera rendue en réunion par la Coordination Technique Nationale.

Article 22 Dopage

À partir de 0,1 g d'alcool, un joueur sera considéré comme dopé et pourra être disqualifié avec interdiction de jeu pendant X temps et puni d'une amende maxi de 10.000€. Tout joueur, coach, accompagnateur et arbitre sont interdits d'alcool sur les lieux de la compétition. Cette interdiction

entre en vigueur 12 heures avant la compétition et jusqu'à la fin de la compétition. Le contrôle d'une personne susceptible d'avoir bu peut se faire par le contrôle de l'haleine ou par analyse du sang.

Article 23

Trousse de premiers soins

Une trousse de secours et de premiers soins doit être présente sur chaque quillier. Les arbitres vérifieront avant chaque rencontre la présence de cette trousse et la date de péremption des produits qui s'y trouvent. Décision adoptée à l'unanimité par le CN NBC le 08 Septembre 2013.

Article 24

Amendes

Nous avons évoqué dans ce règlement tous les cas qui relèvent d'une amende.

Le montant de toutes ces amendes est fixé annuellement par le CN NBC. Il est communiqué à chaque début de saison par le Trésorier du CN NBC aux présidents des CSD qui les font parvenir aux clubs de leur CSD. Le document sous le nom de TARIFS CN NBC parvient à tous les clubs en même temps que le renouvellement des licences. Il détaille tous les montants des amendes qui sont appliqués.

Une amende devra être réglée dans les huit jours à réception de sa signification par le trésorier du CN NBC par chèque libellé à l'ordre de FFBSQ CN NBC et envoyée à l'adresse du trésorier du CN NBC

Article 25

Connaissance du règlement

Ce règlement sera envoyé dès son approbation dans tous les clubs régulièrement affiliés au CN NBC et à tous les arbitres, de même lorsqu'il y aura modification de ce dit règlement.

Tous les clubs qui s'engagent, le font en connaissance de cause et doivent se plier aux exigences de ce règlement sous peine de sanctions qui peuvent aller jusqu'à l'éviction du championnat de National 1 masculin.

